

AVIS AU PUBLIC

Projet d'arrêté préfectoral fixant le plan de chasse départemental pour la campagne 2024/2025 dans le département du Lot

L'objet de cet arrêté préfectoral est de déterminer les nombres minimum et maximum d'animaux à prélever sur l'ensemble du département et par unités de gestion pour les espèces soumises au plan de chasse dans le département du Lot.

Il prend en compte les orientations du schéma départemental de gestion cynégétique approuvé par arrêté préfectoral n° E-2019-81 du 12 mars 2019 et tend à assurer l'équilibre agro-sylvo-cynégétique.

Il est également soumis à l'avis de la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage.

Ce projet d'arrêté préfectoral est consultable du **24 avril 2024 au 14 mai 2024 inclus**.

Vous avez la possibilité de déposer vos observations sur ce projet **jusqu'au 14 mai 2024 inclus** en vous connectant sur le site internet « [demarches simplifiées.fr](http://demarches.simplifiees.fr) ».